

# Brève

08 JUIN 2017

## Ouest-France adopte le service d'autopartage Renault MOBILITY

- Une flotte de douze véhicules Renault en autopartage est mise à la disposition des salariés rennais du groupe Ouest-France.

**Rennes, le 8 juin 2017** – Renault a signé avec le groupe Ouest-France un contrat pour la mise en place d'un service d'autopartage Renault MOBILITY au siège du groupe à Rennes dans un premier temps. Une flotte de douze véhicules allant de la citadine au monospace, est ainsi mise à disposition des salariés pour leurs rendez-vous professionnels.

« *Ce dispositif permet de répondre à l'adaptation de la gestion de notre flotte pour nos collaborateurs* » souligne Philippe Toulemonde, directeur général délégué du groupe Ouest-France.

En effet, « *ce système Renault MOBILITY offre une vision différente de l'utilisation des véhicules. Grâce au principe de la mise en partage, il permet à l'entreprise d'optimiser l'utilisation de son parc* » précise Benoît Alleaume, directeur des ventes flottes de Renault.

Avec Renault MOBILITY, la réservation d'un véhicule peut se faire via un site internet dédié ou via son smartphone. L'ouverture du véhicule se fait avec ce même smartphone ou avec un badge d'entreprise. Les employés peuvent utiliser les véhicules en fonction de leurs besoins de déplacements professionnels, le coût est alors facturé directement à l'entreprise. Il est possible de permettre aux salariés d'utiliser ces mêmes véhicules pour des usages personnels en dehors des horaires de travail, le coût étant alors directement facturé aux collaborateurs.